



Formation organisée
avec le soutien
de la Région
Normandie



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

Modalités d'admission selon l'article 25 de
l'arrêté du 2 septembre 2015

**à l'Institut de Formation en Masso-
Kinésithérapie de Damigny-Alençon**

Institut de Formation et de Recherche en Santé
de Normandie

MODALITES D'ADMISSION

Conformément à l'article 25 du titre II de l'Arrêté du 02 septembre 2015 : dispenses et modalités particulières de scolarité, les personnes titulaires des diplômes mentionnés peuvent déposer un dossier de candidature afin d'intégrer l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Damigny-Alençon :

- diplôme reconnu au grade de master ;
- licence dans le domaine sciences, technologies, santé ;
- licence STAPS ;
- ou un des diplômes mentionnés ci-après :
 - diplôme d'État d'infirmier ;
 - diplôme d'État de pédicure-podologue ;
 - diplôme d'État d'ergothérapeute ;
 - diplôme d'État de psychomotricien ;
 - diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
 - certificat de capacité d'orthophoniste ;
 - certificat de capacité d'orthoptiste ;
 - diplôme de formation générale en sciences médicales ;
 - diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ;
 - diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;
 - diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques.

Suite à **une étude approfondie du dossier envoyé**, vous serez informé de votre admissibilité à l'entretien individuel.

Les entretiens individuels d'admission se dérouleront conformément aux modalités définies dans l'arrêté du 02 septembre 2015, et se réaliseront **sur la période du lundi 10 juin au mardi 25 juin 2024**. Les date et heure de l'éventuel entretien seront précisées dans la convocation individuelle.

A l'issue de ces entretiens, la liste des admis sera publiée. Une liste complémentaire sera constituée, en cas de désistement des admis.

Nombre de places

Le nombre de places ouvertes pour l'année universitaire 2024-2025 aux candidats selon l'article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015 est de **2**.

CANDIDATURE

Jours et heures d'ouverture du secrétariat de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 ☎ 02.33.80.32.30

FORMALITES A ACCOMPLIR POUR DEPOSER VOTRE CANDIDATURE

Vous pouvez retourner ou déposer votre dossier complet du 29 janvier 2024 au 29 mars 2024 (cachet de la poste faisant foi) à :

*Institut de Formation et de Recherche en Santé de Normandie
Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
Site universitaire de Montfoulon
Repère 7
61 250 DAMIGNY*

Votre dossier devra être constitué de :

- une copie **lisible, recto-verso**, d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport uniquement) ;
- les copies des titres et diplômes ;
- un certificat médical attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession de masseur kinésithérapeute, délivré par un médecin agréé ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation manuscrite ;
- une grande enveloppe autocollante format A4 libellée au nom et à l'adresse du candidat affranchies pour 50g ;
- un chèque d'un montant de 150.00 €, correspondant à des frais de gestion et de traitement du dossier de candidature, libellé à l'ordre de l'Institut de Formation et de Recherche en Santé de Normandie. (**Indiquer au dos du chèque nom et prénom du candidat**).

Les résultats seront affichés à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Damigny-Alençon et communiqués par courrier à chaque candidat.
Ils seront mis en ligne sur le site internet de l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Damigny-Alençon seulement pour les candidats ayant donné leur autorisation.

Les résultats seront publiés le 04 juillet 2023 à 14h00

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

J'autorise l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie de Damigny-Alençon à faire apparaître mon nom et prénom sur le site internet : **(cochez obligatoirement l'une des deux cases)**.

- OUI
- NON (*j'ai pris note qu'en cas de réponse négative, mon nom et prénom n'apparaîtront que sur les listes affichées dans le hall de l'IFMK*).

ATTENTION

Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner ultérieurement l'invalidation de cette inscription
Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet

CONFIRMATION D'INSCRIPTION A L'IFMK DE DAMIGNY-ALENÇON POUR LES CANDIDATS ADMIS

Les candidats admis devront impérativement confirmer leur admission dans les **7 jours** après notification des résultats à l'adresse suivante :

*Institut de Formation et de Recherche en Santé de Normandie
Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
Site universitaire de Montfoulon
Repère 7
61 250 DAMIGNY*

avec les documents cités ci-dessous :

- Une confirmation d'inscription sur papier libre ;
- 1 enveloppe autocollante format A4 libellée au nom et à l'adresse du candidat et affranchie pour 250g.

Passé ce délai de 7 jours, le candidat est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat suivant inscrit en rang utile.

Les candidats qui ne désirent pas entrer à l'IFMK de Damigny-Alençon, doivent se désister par mail à l'adresse suivante : as.gaugain@ifres-alencon.com.

A réception de cette confirmation, nous vous enverrons le dossier d'inscription à compléter, mentionnant les pièces à fournir, et votre contrat de formation.

DROITS ET FRAIS DE SCOLARITE

Ils sont fixés chaque année. Les tarifs indiqués sont ceux de l'année 2023/2024.

- Les frais de scolarité s'élèvent à : **4700 €** ;
- Les droits d'inscription s'élèvent à **170 €** pour le 1^{er} cycle et **243 €** pour le second cycle ;
- L'attestation d'acquiescement de la CVEC (contribution vie étudiante et de campus) : **100,00 €**.

SE RENDRE A L'IFRES - IFMK Repère 7 – Pôle universitaire d'Alençon – 61250 Damigny

Accès train

Alençon - Caen ==> 1h15

Alençon - Le Mans ==> 30min

Alençon - Paris ==> par Surdon ou par Le Mans (TGV)

Accès voiture

Alençon - Paris ==> par N12 ou par A11 jusqu'au Mans puis par A28 (2h)

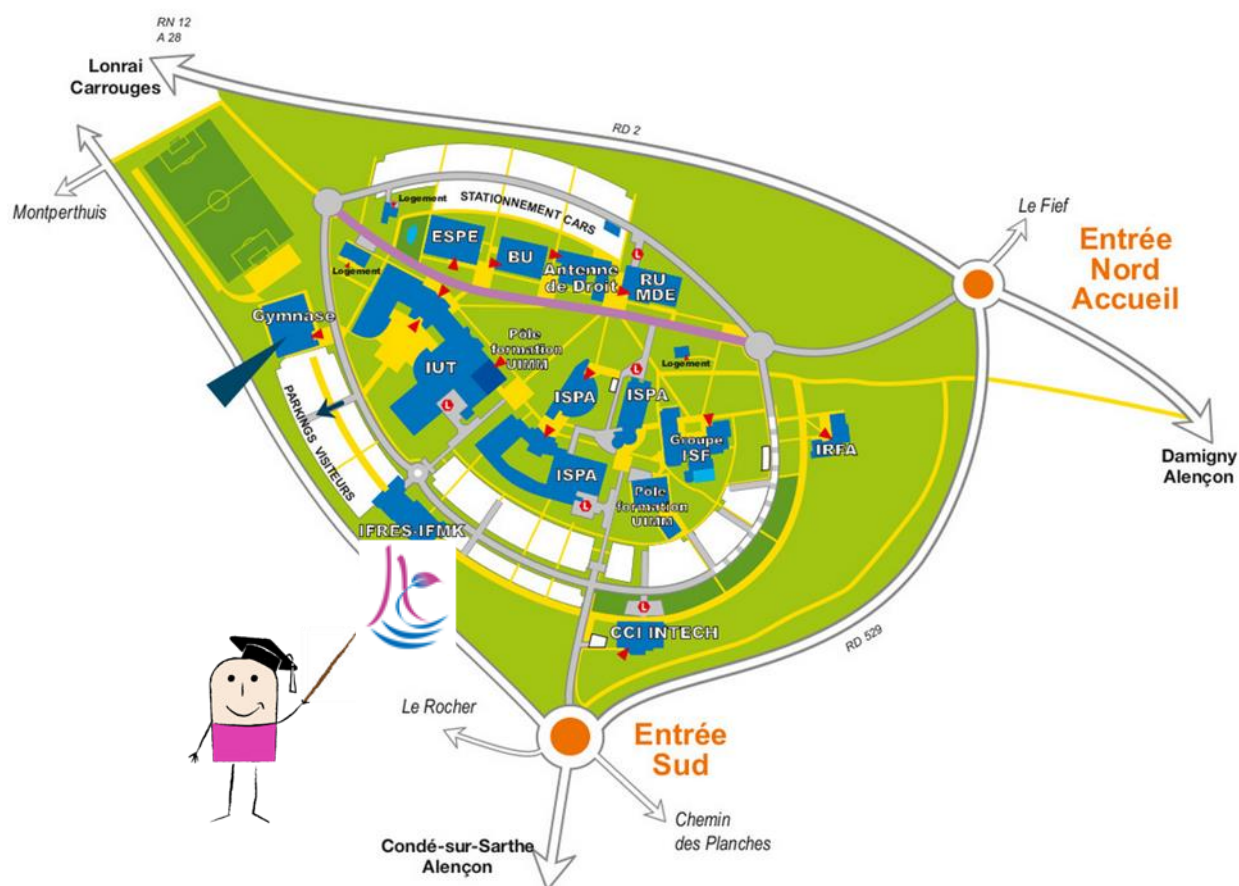
Alençon - Rennes ==> par N12 (2h)

Alençon - Caen ==> par N158 (1h30) ou par A88 (1h)

Alençon - Le Mans ==> par A28 (35min)

• Site campus Damigny

Le Site campus Balzac est situé à proximité du centre-ville d'Alençon, derrière la Mairie.



Par les bus ALTO de la Communauté Urbaine d'Alençon :

Ligne 3 : Plan et horaires

Ligne 5 : Campus express Plan et horaires